



PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 28 avril 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Suzanne Thériault, conseillère générale
Michel Haché, conseiller général
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Étienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Éric Doiron, directeur général/greffier
Amyka Richard, Greffière adjointe par intérim et communications

Absents : Poste vacant, conseiller quartier 6

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Monsieur le maire rappelle l'importance pour les membres du conseil de s'exprimer clairement dans leur microphone afin d'assurer une bonne compréhension des échanges par les citoyens présents dans la salle, et demande aux personnes présentes de fermer les sonneries de leurs téléphones cellulaires. Il mentionne ensuite qu'il s'agit de sa dernière réunion à titre de maire, en raison de son départ à la retraite, à l'approche des élections municipales prévues le 11 mai 2026.

2. Constatation du quorum

Le directeur général confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2026-04-044

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 mars 2026

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 mars 2026 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2026-04-045

6. Affaires découlant du procès-verbal

Le directeur général présente le rapport des affaires découlant du procès-verbal. Le rapport est annexé au procès-verbal.

7. Correspondance

Le conseiller Étienne Cormier demande des précisions concernant une facture de l'entreprise Modern Well Drilling incluse dans la correspondance. Le maire explique que celle-ci fait suite à une discussion avec des propriétaires d'une résidence située sur la rue des Érables, qui croyaient que leur puits avait été endommagé à la suite des travaux réalisés dans le secteur. Il est toutefois précisé qu'aucun élément ne permet de confirmer que les travaux sur la rue, notamment l'utilisation d'un rouleau compacteur, sont à l'origine de la situation.

Le conseiller Michel Haché demande ensuite des explications concernant une correspondance relative à une demande de dégrèvement de taxes soumise par la Coopérative de Paquetville. La conseillère Cathy Paulin indique que le dossier a été reporté, la municipalité ne disposant pas d'une politique encadrant ce type de demande au moment de l'analyse du dossier et tenant compte des limites budgétaires.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Rapport du comité plénier du 21 avril 2026

Le directeur général présente le rapport du comité plénier du 21 avril 2026. Le rapport est annexé au procès-verbal.

Le conseiller Albert Lagacé demande des précisions afin de permettre aux citoyens absents lors du dernier comité plénier de prendre connaissance des résultats des consultations publiques relatives à la signalisation de la municipalité. Le directeur général indique qu'un total de 51 questionnaires ont été recueillis dans le cadre de ces consultations, dont 33 comportaient un choix clair quant au concept d'affiche de bienvenue privilégié. Il précise

que le concept 4 a obtenu 12 votes, le concept 1 en a reçu 11, le concept 2 en a obtenu 7 et le concept 3 en a obtenu 3.

8.2. Signalisation de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE des rencontres de quartier ont été tenues en avril 2026 afin de présenter les concepts d'affiches de bienvenue et de recueillir les commentaires de la population;

CONSIDÉRANT QUE des formulaires de consultation ont été distribués et compilés, et que les résultats ont été présentés au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Albert Lagacé que le conseil municipal mandate la direction générale de nous présenter deux (2) maquettes du concept 1 et du concept 4 de grandeur nature, pour présentation au conseil municipal et de nous proposer un estimé des coûts accessoires et des coûts d'installation pour les affiches de signalisation.

Adopté à l'unanimité.

Résolution n° 2026-04-046

8.3. Politique sur le marquage des rues municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres souhaite encadrer et uniformiser le marquage des rues municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté la direction générale, par la résolution adoptée en février 2026, d'élaborer une politique en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a présenté une politique visant à établir un cadre clair pour planifier, prioriser et gérer le marquage des rues municipales, en tenant compte des ressources et des réalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permet également de mieux documenter les besoins et de soutenir les démarches auprès du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour les routes provinciales;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Cathy Paulin que le conseil municipal adopte la politique sur le marquage des rues municipales telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

Résolution n° 2026-04-047

8.4. Politique de partenariat et de soutien financier aux organismes communautaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres souhaite encadrer l'aide financière et le soutien accordés aux organismes de façon équitable et transparente;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a élaboré une politique afin de mieux encadrer l'analyse des demandes et la gestion des ententes;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permettra au conseil de prendre des décisions mieux appuyées et adaptées à la capacité financière de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Michel Haché que le conseil municipal adopte la politique de partenariat et de soutien financier aux organismes communautaires telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

Résolution n° 2026-04-048

8.5. Autorisation de nettoyage – Lieux inesthétiques ou dangereux – PID 20933008

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au PID 20933008 a été déclaré comme étant inesthétique et dangereux;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que le conseil autorise le personnel municipal et les agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de démolition et de nettoyage de la propriété identifiée par le PID 20933008, située au 3943, Boul. des Fondateurs, à St-Isidore NB, et que le conseil autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre la propriété conforme à l'arrêté n° 2023-01 Arrêté sur les lieux inesthétiques et dangereux dans la Municipalité des Hautes-Terres et à la *Loi sur la gouvernance locale*. Il est également résolu que le conseil autorise le personnel municipal à entreprendre les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées.

Adopté à l'unanimité.

Résolution n° 2026-04-049

8.6. Autorisation de nettoyage – Lieux inesthétiques ou dangereux – PID 20812996

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au PID 20812996 a été déclaré comme étant inesthétique et dangereux;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Étienne Cormier que le conseil autorise le personnel municipal et les agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de démolition et de nettoyage de la propriété identifiée par le PID 20812996, situé au 5901, route 340, à Haut-Paquetville, NB, et que le conseil autorise les coûts afférents

raisonnables afin de rendre la propriété conforme à l'arrêté no 2023-01 Arrêté sur les lieux inesthétiques et dangereux dans la Municipalité des Hautes-Terres et à la *Loi sur la gouvernance locale*. Il est également résolu que le conseil autorise le personnel municipal à entreprendre les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses liées.

Adopté à l'unanimité.

Résolution n° 2026-04-050

8.7. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)vi) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant de l'information concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault que le conseil municipal se réunisse à huis clos conformément à l'article 6)a)vi) de l'arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Adopté à l'unanimité.

Résolution n° 2026-04-051

Les membres du conseil sortent de la salle de réunion et le huis clos débute à 20 h 15.

Discussion à huis clos

Le sujet visé par cet item a été discuté conformément à l'article 6)a)vi) de l'arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Cathy Paulin que le huis clos cesse.

Adopté à l'unanimité.

Résolution n° 2026-04-052

Le huis clos cesse à 20 h 28.

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

- La conseillère Cathy Paulin félicite Juliette Jacob, étudiante à la Polyvalente Louis-Mailloux, qui s'est démarquée lors des compétitions provinciales Compétences Canada – Métiers et technologies, tenues le 15 avril dernier, en remportant la première place. Elle représentera le Nouveau-Brunswick aux compétitions nationales à Toronto. La conseillère souligne également le travail du maire Denis Landry ainsi que celui du conseiller Albert Lagacé, et les remercie pour leur engagement au cours de leur mandat.

- Monsieur le maire Denis Landry prononce un mot de départ, remerciant les membres du conseil, l'administration ainsi que la population pour la confiance accordée au fil des années. Il souligne notamment le travail accompli pour établir des bases solides pour la municipalité.
- Le conseiller Albert Lagacé, à la fin de son premier mandat, remercie ses collègues et souligne avoir apprécié son expérience au sein du conseil municipal.
- Le conseiller Danny Comeau demande une mise à jour sur la rencontre avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure au sujet de la route 160. Il profite également de l'occasion pour rendre hommage au maire et au conseiller Lagacé, soulignant leur engagement, leur écoute et leur contribution au sein du conseil.
- Le directeur général souligne son appréciation du travail du maire et du conseiller Lagacé, tout en soulignant leur engagement et leur collaboration. Il informe également le conseil de la réception de contributions financières de Patrimoine canadien, soit un montant de 10 000 \$ pour la Fête nationale de l'Acadie et de 2 100 \$ pour la Fête du Canada.
- Le conseiller Étienne Cormier remercie les membres du conseil pour les dernières années de collaboration et souligne les apprentissages réalisés au cours de son mandat.
- Le conseiller Michel Haché mentionne que la fusion municipale représentait un défi important et souligne la qualité du travail accompli, tout en remerciant le maire et le conseiller Lagacé pour leur implication.
- En conclusion, la conseillère Cathy Paulin remercie les citoyens pour leur implication et souligne le climat respectueux observé durant la période électorale.

10. Présentations et interventions du public

Des interventions du public portent sur divers sujets d'intérêt municipal.

Un citoyen demande un suivi concernant une contribution financière évoquée l'an dernier dans le cadre d'un programme de la SDR, en lien avec le Club Richelieu.

Un représentant de la Légion Royale Canadienne 56 Caraquet sollicite le soutien de la municipalité pour l'installation de banderoles honorant les anciens combattants et informe le conseil de l'inauguration du cénotaphe de Paquetville prévue le 8 juin 2026.


D'autres personnes interviennent concernant la correspondance municipale, le processus de consultation relatif aux affiches de bienvenue, ainsi que certains aspects administratifs, y compris les demandes d'aide financière. Des informations sont également partagées concernant des démarches en cours en matière de politique agricole et des résultats positifs issus d'analyses de sol à St-Isidore.

Des questions sont soulevées concernant les concepts d'affichage retenus, la possibilité d'une nouvelle consultation publique et la présentation des affiches à la population.

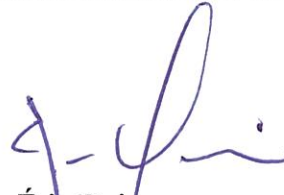
Enfin, plusieurs citoyens remercient les membres du conseil pour leur travail, soulignent l'implication du maire et du conseiller Albert Lagacé, et leur souhaitent une bonne retraite. Une citoyenne informe également le conseil qu'elle a été élue par acclamation dans son quartier et qu'elle souhaite être à la hauteur du conseil actuel.

11. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 21 h 20.



Cathy Paulin
Mairesse



Éric Doiron
Directeur général/Greffier





ORDRE DU JOUR

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 28 avril 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

1. Appel à l'ordre;
2. Constatation du quorum;
3. Déclaration de conflit d'intérêts;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 mars 2026;
6. Affaires découlant du procès-verbal;
7. Correspondance;
8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux :
 - 8.1. Rapport du comité plénier du 21 avril 2026;
 - 8.2. Signalisation de la municipalité
 - 8.3. Politique sur le marquage des rues municipales
 - 8.4. Politique de partenariat et de soutien financier aux organismes communautaires
 - 8.5. Autorisation de nettoyage – Lieux inesthétique ou dangereux – PID 20933008
 - 8.6. Autorisation de nettoyage – Lieux inesthétique ou dangereux – PID 20812996
 - 8.7. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)vi) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant de l'information concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal;
9. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil;
10. Présentations et interventions du public;
11. Ajournement.

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juillet 2024 :

- **Autorisation de nettoyage - lieu inesthétique et dangereux - NID 20506523**
Une correspondance a été reçue que la demande de remboursement des frais relatifs à ce nettoyage a été approuvé.

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 février 2026

- **Sélection des fournisseurs pour les achats pour le service d'incendie et les travaux publics**
Plusieurs articles faisant partie de la résolution ont été reçu tel que :
 - La snowbulance
 - Une remorque
 - Les APRIA pour le service d'incendie
 - Ainsi que le 1/3 des autres équipements nécessaires pour le service d'incendie.
- **Mise en vente de bien excédentaires**
Les appels d'offres pour le camion Ford Econoline 1993 ainsi que pour le camion GMC Topkick 1986 sont en cours de finalisation et seront publiés au courant du mois de mai 2026.

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 mars 2026 :

- **Signalisation de la municipalité**
Les consultations publiques ont été fait et le rapport des résultats à été soumis au conseil lors de la réunion du comité plénier du 17 mars 2026.

Suivis ultérieurs ou demandes de renseignements :

- **Aucun suivi ou demande de renseignements**



Liste de la correspondance reçue et envoyée d'avril 2026

Correspondances reçues

Date reçue	Destinataires	Expéditeurs	Description
2026-03-13	Denis Landry Maire	Ève Dupré-Gilbert	Rendez-vous Acadie-Québec 2026
2026-03-20	Denis Landry Maire	Alyssa Long Fondation d'éducation médicale du Nouveau-Brunswick	Racines acadiennes 2026
2026-03-23	Municipalité des Hautes-Terres	Coopérative de Paquetville	Dégrèvement de taxes
2026-03-23	Municipalité des Hautes-Terres	Isabelle Noël et Éric Bertin	Opposition à la demande de trajet VTT sur la rue des Érables
2026-04-07	Municipalité des Hautes-Terres	John MacLean Ministère de l'Environnement et Gouvernement locaux	Demande de remboursement de frais supplémentaires pour le NCB 03092551
2026-04-07	Municipalité des Hautes-Terres	Légion royal Canadienne 56 de Caraquet	Bannière pour les Anciens Combattants et Combattants encore en services

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

2026-04-08	Municipalité des Hautes-Terres	Marci Gould Direction de la planification des immobilisations	Plan triennal des dépenses en immobilisation
2026-04-09	Municipalité des Hautes-Terres	Cadet de l'air Escadron 791 Tracadie	Invitation officielle du dévoilement de la plaque commémorative du 55 ^e anniversaire de l'Escadron 791 Tracadie
2026-04-13	Municipalité des Hautes-Terres	Marc Mallais	Facture modern well drilling
2026-04-17	Municipalité des Hautes-Terres	Légion royale Canadienne 56 Caraque	Invitation inauguration cénotaphe de Paquetville

Correspondances envoyées

Date envoyée	Destinataires	Expéditeurs	Description
2026-03-25	Éve Dupré-Gilbert	Denis Landry Maire	Rendez-vous Acadie-Québec 2026
2026-04-22	Luc Robichaud	Denis Landry Maire	Demande d'appui- ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux - aménagement de la rue du Parc et réfection de la lagune de Paquetville
2026-04-22	Luc Robichaud	Denis Landry Maire	Demande d'appui - ministre des Transports et de l'infrastructure - projet de réaménagement de la rue du Parc (Route 135)

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER DU 21 AVRIL 2026

Voici le rapport de la réunion du comité plénier qui s'est déroulée le mardi 21 avril 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située dans l'édifice Nancy Lainey-Thériault.

Liste des présences et des absences

Présents	Absents
Denis Landry, maire	<i>Poste vacant, conseiller quartier 6</i>
Suzanne Thériault, conseillère générale	
Michel Haché, conseiller général	
Cathy Paulin, conseillère quartier 1	
Etienne Cormier, conseiller quartier 2	
Albert Lagacé, conseiller quartier 3	
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4	
Danny Comeau, conseiller quartier 5	
Éric Doiron, directeur général/greffier	
Amyka Richard, greffière adjointe par intérim	

Résumé de la réunion

Item 1 – Ouverture de la réunion

La réunion débute à 19 h 02.

Monsieur le maire mentionne qu'il s'agit de son dernier comité plénier, considérant que la fin de son mandat approche. Il rappelle également aux membres du conseil d'allumer leur microphone et de s'exprimer clairement à l'aide de celui-ci afin de faciliter le bon déroulement des échanges.

Item 2 – Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun conflit.

Item 3 – Lecture de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Item 4 – Signalisation de la municipalité

Item 4.1 – Résultat des consultations publiques

Le directeur général présente le rapport des résultats des quatre consultations publiques tenues au cours des deux dernières semaines, soit une rencontre à St-Isidore, à Paquetville, à Notre-Dame-des-Érables et à St-Sauveur.

Il est mentionné qu'un total de 51 questionnaires a été recueilli lors de ces consultations, dont 33 comportaient un choix clair quant au concept d'affiche de bienvenue privilégié.

Selon les résultats, les concepts 1 et 4 ont été les plus populaires, avec une différence de 3,1 %, le concept 4 obtenant 36,4 % des votes et le concept 1, 33,3 %.

Les commentaires recueillis soulignent l'importance que le nom de la localité soit davantage visible, de même que l'ajout d'un matériau réfléchissant ou d'un meilleur éclairage. Le concept 1 est apprécié pour sa clarté, sa simplicité et sa lisibilité, ainsi que pour sa facilité de gestion à long terme. Le concept 4 est quant à lui perçu comme plus accrocheur et projetant une image plus forte de la municipalité.

Le directeur général mentionne également que l'option d'une signalisation trilingue est généralement bien accueillie par le public. Les autres résultats, en dehors des choix clairs, sont mixtes, notamment en lien avec les différences de coûts entre les concepts.

Item 4.2 – Sélection d'un modèle

Les membres du conseil sont invités à se prononcer à savoir s'ils souhaitent procéder à la sélection d'un modèle d'affiche de bienvenue ou reporter la décision au prochain conseil municipal. Il est rappelé que les consultations publiques ont toutes été complétées et que le conseil actuel a travaillé de façon approfondie sur le dossier.

Au cours des échanges, le maire souligne que, malgré le nombre limité de sondages recueillis, de nombreux commentaires ont été reçus au fil du temps, notamment sur l'importance de mettre davantage en valeur le nom des localités sur la signalisation.

Certains membres du conseil s'interrogent sur l'opportunité de laisser la décision au prochain conseil, tandis que d'autres rappellent que le conseil en place demeure en fonction jusqu'au 11 mai 2026 et qu'il a la responsabilité de prendre des décisions. Il est également souligné que les consultations ont été complétées et que les citoyens qui souhaitaient se prononcer ont eu l'occasion de le faire.

Plusieurs interventions mettent en évidence une préférence marquée pour le concept 4, tout en reconnaissant les qualités du concept 1. L'idée d'une approche hybride est évoquée, notamment l'utilisation de panneaux de plus grande dimension aux entrées des localités et de formats plus petits à l'intérieur du territoire. Des préoccupations sont également soulevées quant à l'intégration visuelle des affiches dans leur environnement, aux coûts du projet et à l'importance de ne pas compromettre la qualité du résultat final.

Les discussions abordent aussi la taille du logo, la lisibilité du nom des localités, la durabilité des affiches ainsi que l'importance du sentiment d'appartenance et de l'image de marque de la

municipalité à long terme. Il est mentionné que les commentaires du public ont été pris en considération dans l'analyse des modèles et que certaines suggestions concernent principalement les dimensions, la durabilité, le coût et l'adaptation aux différents sites.

Une demande est formulée afin d'obtenir, à une étape ultérieure, une maquette plus concrète permettant de mieux visualiser le modèle en situation réelle. La signification du logo de la municipalité est également abordée et expliquée par la greffière adjointe.

Item 5 – Politique sur le marquage des rues municipales

Le directeur général rappelle que cette politique a été présentée initialement au mois de mars. Il explique qu'elle vise à encadrer la gestion du marquage des rues municipales afin d'améliorer la sécurité de la population.

Il précise que la politique s'applique uniquement aux routes municipales. Toutefois, elle prévoit également une façon de procéder pour documenter les besoins et effectuer des démarches auprès du Ministère des Transports et de l'Infrastructure dans le cas de routes relevant de sa responsabilité sur le territoire de la municipalité.

Il est mentionné que certaines modifications ont été apportées à la politique, notamment en ce qui concerne son entrée en vigueur. Monsieur le maire procède ensuite à la lecture de la section « Étendue » (page 2 de 8), laquelle prévoit l'ouverture d'une approche formelle avec le Ministère des Transports et de l'Infrastructure pour les rues non municipales.

Aucun autre commentaire n'est formulé.

Item 6 – Politique de partenariat et de soutien financier aux organismes communautaires

Le directeur général rappelle que cette politique a également été présentée au mois de mars et qu'elle découle du constat qu'aucun cadre formel n'était en place pour le traitement des fonds et du soutien accordés aux organismes communautaires. La politique vise à fournir un cadre d'analyse clair et structuré pour l'évaluation des demandes.

Il est mentionné qu'un paragraphe a été ajouté afin de s'assurer que cette politique n'entrave d'aucune façon l'application de la politique de dons de la municipalité.

Un ajustement a également été apporté à la page 3 de 6 concernant les organismes non admissibles, plus particulièrement en lien avec les organismes religieux. Une discussion s'ensuit à ce sujet, notamment en ce qui a trait au déneigement de certaines églises sur le territoire municipal.

Les échanges soulèvent aussi l'importance d'intégrer une clause temporelle afin de prévoir une période de transition advenant une réduction ou un retrait de soutien, dans le but d'éviter toute forme de discrimination ou de traitement inéquitable.

Enfin, le directeur général précise que la section relative à la mise en vigueur de la politique a été légèrement modifiée afin de prévoir un sursis pour les organismes bénéficiant déjà d'un soutien municipal au cours de l'année 2026.

Item 7 – Préparation pour la réunion ordinaire du 28 avril 2026

Le directeur général informe le conseil que l'ordre du jour comprendra notamment l'adoption du procès-verbal du 24 mars 2026 et le dépôt du rapport du comité plénier du 21 avril 2026.

L'ordre du jour de la prochaine réunion comprendra aussi, des points relatifs à la signalisation de la municipalité, aux deux politiques récemment présentées, à deux autorisations de nettoyage, ainsi qu'une séance à huis clos.

Item 8 – Clôture de la réunion

La réunion se termine à 21 h 05.